

Poursuite des aménagements mobiliers et de présentation du chœur de l'église Saint Rémy – Avenant n°1 au lot n°1 – maçonnerie de Normandie Rénovation et au lot n°3 – restauration d'ouvrages menuisés de l'entreprise Giordani

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié aux entreprises Normandie Rénovation et Giordani des travaux de rénovation et d'aménagements dans l'église Saint Rémy pour les montants suivants :

- Lot n° 1 Marché n° 08.280 Normandie Rénovation : 83 774, 32 € HT
- Lot n° 3 Marché n° 08.282 Giordani : 27 640, 00 € HT

Par délibération en date 19 septembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché avec lesdites entreprises.

Pour ce chantier, des travaux complémentaires sont nécessaires :

Le parement situé autour de l'autel majeur n'ayant pas pu être nettoyé, il a été demandé à Normandie Rénovation une proposition de remplacement à l'identique des carreaudages de sol. Cette opération comprend la dépose et la repose de portions de sol et la fourniture de dalles neuves. L'offre présentée s'élève à 12 271.48 € HT et représente 14.64 % du marché initial.

Lors du démontage des éléments menuisés situés à grande hauteur, il a été constaté que l'état des ouvrages en bois ne permettait pas la restauration des vestiges et nécessitait une restauration à l'identique. Le surcoût de cette opération a été chiffré à 4 600 € HT par l'entreprise Giordani et représente 16.64 % du marché initial.

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offre réunie mercredi 18 novembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 au marché n° 08.280 de l'entreprise Normandie Rénovation pour un montant de 12 271. 48 € HT
- l'avenant n°1 au marché n° 08.282 de l'entreprise Giordani pour un montant de 4 600 € HT

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
